

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 28-32 (1978-1982)
Heft: 123

Artikel: Les émissions lyonnaises [PL] et [.P.L.] de 321
Autor: Bastien, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER MÜNZBLÄTTER

Gazette numismatique suisse

Herausgegeben von der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft

Publiée par la Société suisse de numismatique

Redaktionskomitee: Prof. Dr. H. A. Cahn, Basel, Dr. H.-U. Geiger, Zürich, Dr. Colin Martin, Lausanne, Dr. L. Mildenberg, Zürich, Prof. Dr. D. Schwarz, Zürich

Redaktion: Dr. H. Voegtli, c/o Postfach 3647, CH - 4002 Basel; Buchbesprechungen: Dr. B. Kapossy, Bernisches Historisches Museum, Helvetiaplatz 5, CH - 3000 Bern

Administration: Mme A. Schwartz, Petit-Chêne 18, CH - 1003 Lausanne, c. p. 10 - 23071

Erscheint vierteljährlich · Abonnementspreis: Fr. 50.- pro Jahr (gratis für Mitglieder der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft · Insertionspreis: Viertelseite Fr. 100.- pro Nummer, Fr. 350.- im Jahr. Die Mitglieder der SNG erhalten gratis: Münzblätter und Numismatische Rundschau. Beitrag für lebenslängliche Mitgliedschaft Fr. 1600.-, Jahresbeitrag Fr. 80.-

Revue trimestrielle · Prix d'abonnement: fr. 50.- par an (envoi gratuit aux membres de la SSN) · Prix d'annonces: Un quart de page fr. 100.- par numéro, fr. 350.- par an. Les membres de la SSN reçoivent gratuitement: Gazette numismatique et Revue de Numismatique. Cotisation de membre à vie fr. 1600.-, cotisation annuelle fr. 80.-

Inhalt – Table des matières

Pierre Bastien: Les émissions lyonnaises de 321, S. 49. – *Franz Füeg:* Byzantinische Inedita, S. 55. – *Franz Füeg:* Die kulturgeschichtliche Bedeutung der Kupferausgaben unter Justin I. und Justinian I. von 527 in Antiochia, S. 57. – *Jean-Paul Divo:* Ein unedierter Doppelpart von Laufenburg, S. 62. – *Colin Martin:* Notes de numismatique valaisanne, S. 63. – Altes und Neues - Nouvelles d'hier et d'aujourd'hui, S. 73. – Münzfunde - Trouvailles monétaires, S. 73. – Der Büchertisch - Lectures, S. 75. – Berichte - Rapports, S. 75. – Personalialia, S. 76.

LES EMISSIONS LYONNAISES $\frac{\quad}{PL}$ ET $\frac{\quad}{P \cdot L}$ DE 321

Pierre Bastien

Après une fermeture de plus de deux ans l'atelier de Lyon reprend son activité en 318. Comme les ateliers de Londres, Trèves, Arles, Ticinum et Siscia il émet des *nummi* R/ VICTORIAE LAET PRINC PERP, deux Victoires se faisant face, posant sur un autel un bouclier sur lequel est inscrit VOT P R. Ce type de revers avait déjà été utilisé à Trèves en 313, lors de l'émission par Constantin de monnaies de billon¹ et de multiples de bronze argenté². Il sera désormais adopté par les ateliers constan-

¹ RIC VI, Treveri n^o 825 et 826, p. 224. L'exemplaire de Constantin R/ VICTORIAE LAETAE PRINC PERP VOT P R n'a pas été retenu par C. H. V. Sutherland et n'a pas été décrit par P. M. Bruun, qui ne cite que les exemplaires de bronze argenté, RIC VII, n^o 208 A, p. 181.

² RIC VII, n^o 208, qui les date de 318–319.

³ J.-P. Callu, La circulation monétaire de 313 à 348, Les réformes de 318 et de 321, Actes du 8^e Congrès international de Numismatique, New York-Washington, sept. 1973, Paris-Bâle, 1976, p. 227 à 234.

тиниens précités, à la suite de la réforme de la monnaie de bronze argenté entreprise en 318 par Constantin et Licinius. Il n'est pas question de revenir ici sur cette réforme, récemment étudiée par divers chercheurs et notamment J.-P. Callu³, qui donne au nouveau *nummus*, dont le taux d'argent a été sensiblement augmenté, une valeur de 25 deniers.

A Lyon les deux émissions de *Victoriae laetae* se caractérisent par un net changement des portraits. Les effigies sont petites, soigneusement gravées. Constantin, Licinius et Crispus portent la cuirasse, associée ou non à d'autres attributs: casque, haste, bouclier, globe et globe nicéphore. Constantin II n'est revêtu que de la cuirasse et du *paludamentum*. Les deux émissions, probablement assez courtes, ont dû être mises en œuvre en 318–319. Ensuite l'atelier sera de nouveau fermé.

La réouverture a lieu en 321, année du second consulat et des *quinquennalia* de Crispus et de Constantin II, marquée par la frappe d'un important monnayage. Les *nummi* des deux premières émissions de cette année anniversaire portent au revers, en trois lignes horizontales, la légende VOTIS XX entourée d'une titulature circulaire CONSTANTINI AVG ou LICINI AVG pour les Augustes ou de la légende VOTIS V en trois lignes, entourée de CAESARVM NOSTRORVM pour les Césars. Elles ont été émises en deux séries, la première signée PL, la seconde ·P·L·.

Un exemplaire de Crispus, du Cabinet des médailles de Paris (n° 15400) porte la marque PL, mais la pièce est corrodée et le point intermédiaire peut être caché par l'oxy-

dation. Nous le pensons d'autant plus volontiers que ce *nummus* provient du même coin de droit qu'un autre, également du Cabinet des médailles de Paris, signé ·P·L· (fig. 9).

J. Maurice, qui ne connaissait que quelques exemplaires de ces séries⁴ les avait classées entre 320 et 324. P. Strauss, publiant au Congrès international de numismatique de 1953 la pièce de Constantin au revers de Licinius (fig. 8) datait l'émission du début de 317 et l'étendait jusqu'au 1^{er} mars en raison des exemplaires connus de Crispus⁵. Mais il se basait sur une fermeture de l'atelier de Lyon de 317 à 320, alors que nous savons maintenant que l'atelier a été fermé au début de 316⁶ pour être réouvert en 318. J. Lafaurie, présentant à la Société française de numismatique en 1954 l'exemplaire de Crispus ·P·L· du Cabinet des médailles précédemment

cité (fig. 9) a repris cette hypothèse⁷. Les vœux exprimés par ces monnaies seraient des *vota quinquennalia suscepta* pour les Césars et des *vota vicennalia suscepta* pour les Augustes. Et l'ensemble aurait été émis en mars 317 après la nomination des Césars. J. Lafaurie s'appuie par ailleurs sur l'ouvrage, alors récemment paru, de P. Bruun qui fait débiter le monnayage similaire frappé à Arles, le 1^{er} mars 317⁸.

La publication par P. M. Bruun du RIC VII a été l'occasion d'une révision de sa chronologie et il a ramené de 317 à 320–321, non seulement les émissions arlésiennes de *vota* sans couronnes⁹, mais également celles de Lyon, qui sont indiscutablement

⁴ J. Maurice, Numismatique Constantinienne, II (1911), p. 117, pl. IV, n° 12 et p. 117, V, pl. IV, n° 13.

⁵ P. Strauss, Une monnaie de Constantin et de Licinius frappée à Lyon, Congrès Int. de Num., Paris, 6–11 juillet 1953, Actes (1957), p. 287 à 291.

⁶ P. Bastien, Le monnayage de l'atelier de Lyon, 294–316, Numismatique Romaine XI (1980), p. 76 et 77.

⁷ J. Lafaurie, Une pièce de bronze inédite de Crispus frappée à Lyon, dans le Bulletin de la Société française de Numismatique (BSFN), 9^e année, n° 7, 1954, p. 292 et 293.

⁸ P. Bruun, The Constantinian Coinage of Arles (1953), p. 78 à 80.

⁹ RIC VII, p. 257 et 258, nos 208 à 222.

contemporaines des précédentes ¹⁰. Rappelons que ce type de *nummus* n'a pas été frappé à Trèves et à Londres.

C. Brenot et H. Huvelin ont présenté en 1977 un *nummus* inédit de Constantin II de l'émission _____ (fig. 11), provenant de la trouvaille de Saint-Colombier-en-
•P•L•

Sarzeau ¹¹ et elles reviennent à la chronologie de mars 317, s'appuyant sur le fait que la thésaurisation du dépôt se termine en 318. A la suite de cette communication nous avons rejeté la date de 317 pour diverses raisons que nous exposerons plus longuement ici. La présence dans un trésor homogène d'une pièce frappée ultérieurement est extrêmement fréquente et on ne peut à notre avis en tirer un argument chronologique. Dans sa publication du trésor de Saint-Colombier-en-Sarzeau, H. Huvelin a maintenu sa thèse et a même daté le *nummus* de 316, ce qui s'explique encore plus difficilement ¹². C. Brenot en revanche revient à la chronologie de P. M. Bruun ¹³ qui, à notre avis, est la bonne. On conçoit mal, en effet, que l'atelier ait été ouvert uniquement pour la frappe des très courtes séries _____ et _____. D'autre
PL •P•L•

part les deux émissions *Victoriae laetae* de l'atelier sont d'un style très particulier comme nous l'avons déjà signalé. On n'y observe notamment aucun buste nu. Or ces bustes sont de loin les plus fréquents dans les émissions _____ et _____ et se retrouvent
PL •P•L•

très semblables dans l'émission suivante *Virtus exercit* _____ ¹⁴. La comparaison des
PLG

portraits est démonstrative, par exemple entre un droit de Constantin de l'émission _____ (fig. 7) et un droit de l'émission _____ (nummus d'Oxford, 3,21 g, fig. 12) ou un
•P•L• PLG

droit de Constantin II de l'émission _____ (fig. 11) et un droit de l'émission _____ (nummus de Berlin, 3,44 g, fig. 13). Les mêmes *scalptores* ont gravé les droits des trois séries. J. Lafaurie, qui n'attache que peu de valeur aux considérations stylistiques, maintient la chronologie de 317 ¹⁵. Il faut bien admettre qu'elle n'est basée que sur une simple affirmation.

Un autre argument en faveur de la datation basse est le magnifique *nummus* de la série _____, frappé au nom de Crispus et représentant l'empereur en buste cuirassé
PL

à gauche, tenant une haste sur l'épaule droite et une tête de cheval par la bride (fig. 1). Cette pièce, qui appartient au Cabinet des médailles de Vienne, provient de la trouvaille de Cologne et faisait autrefois partie de la collection H. Lückger ¹⁶. Un second exemplaire, en assez mauvais état, est apparu dans le commerce ces dernières années ¹⁷. On sait qu'après la création d'un corps de cavalerie par Gallien, Claude II fut le premier empereur à faire figurer un protomé de cheval sur un droit monétaire. Après les réformes militaires de Dioclétien, si les *equites* sont répartis

¹⁰ RIC VII, p. 128 et 129, nos 91 à 100.

¹¹ C. Brenot et H. Huvelin, A propos d'un follis inédit de Constantin II César frappé à Lyon, discussion de la date des émissions portant au revers l'indication des vœux à l'intérieur de la légende, 317 ou 320 ?, dans BSFN, 32^e année, n° 2, 1977, p. 156 à 159.

¹² H. Huvelin, Le trésor de Saint-Colombier-en-Sarzeau, Trésors Monétaires II, 1980, p. 65 et p. 94, n° 1356.

¹³ C. Brenot, Le trésor de Bikić-Do (environs de Šid, Voïvodine), Sirmium VIII (1978), p. 13 à 15.

¹⁴ RIC VII, p. 129 et 130, nos 101 à 112.

¹⁵ J. Lafaurie, BSFN, 32^e année, n° 2, 1977, discussion, p. 159.

¹⁶ F. Gneccchi, Appunti di Numismatica Romana, dans RIN, XV, 1902, p. 286, n° 57, pl. IX, 16.

¹⁷ Liste Stanley Gibbons Currency Ltd., hiver 1974, 5, n° 127.

en différents secteurs de la frontière, leur rôle reste important et l'apparition du cheval sur une monnaie doit faire allusion à des événements où la cavalerie a été mêlée. Pour nous ce doit être ici la victoire de Crispus sur les Francs¹⁸ en 320¹⁹.

Quant à la date des émissions $\overline{\text{PL}}$ et $\overline{\text{P}\cdot\text{L}\cdot}$, elle est probablement postérieure au 1^{er} mars 321, correspondant ainsi aux *vota quinquennialia soluta* des Césars. Pour les *vota vicennialia* des Augustes inscrits sur ces monnaies il ne peut s'agir de *vota soluta*. Les *vota quindecennialia* de Constantin commencent le 25 juillet 320, les *vota decennialia* de Licinius le 11 novembre 317. Il s'agit donc ici de *vota suscepta*.

Rappelons enfin que deux droits de Crispus sont associés à un revers de Constantin (cat. nos 4 et 10) et qu'un autre, de Constantin, est liée à un revers de Licinius (cat. no 8). S'agit-il de monnaies hybrides? Ou chaque type de droit a-t-il été couplé à chaque type de revers? Nous penchons vers la seconde hypothèse, mais nous connaissons encore trop peu d'exemplaires des séries $\overline{\text{PL}}$ et $\overline{\text{P}\cdot\text{L}\cdot}$ pour avoir une

opinion définitive à ce sujet. Quoi qu'il en soit ces deux courtes émissions par leur caractère exceptionnel correspondent probablement à une distribution impériale.

Nous donnons ci-dessous le catalogue des monnaies connues, tel qu'il est établi en vue de la publication du prochain volume du corpus des monnaies de l'atelier de Lyon. Un exemplaire de chaque type sera reproduit (fig. 1 à 11), ainsi que deux *nummi* de comparaison (fig. 12 et 13).

Catalogue²⁰

Emission $\overline{\text{PL}}$ (mars 321)

Bustes avec attributs

1 D/ D N IVL CRIS PO N C – F* ₁₇ –	R/ CAESARVM NOSTRORVM	
W, Stanley Gibbons, 5, no 127, 1974	VOTIS V	RIC 100
W (Voetter), no 67988: 2,52 g ↑ (fig. 1)		2 expl.

¹⁸ Pan. Lat., X, III, 5, éd. E. Galletier, II (1952), p. 168.

¹⁹ La date de 320 est adoptée par de nombreux historiens, p. e. S. Lenain de Tillemont, Histoire des Empereurs, IV, Paris, 1704, 2^e éd., p. 179; M. Besnier, L'empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée (1937), p. 370; A.H. M. Jones, The Later Roman Empire, 284–602, I (1964), p. 84; P. Petit, Histoire générale de l'empire romain (1974), p. 569. C. Jullian, Histoire de la Gaule, VII (1926), p. 111, accepte cette date, non sans réserves, et E. Galletier, Pan. Lat., II, p. 151 situe l'événement au cours de l'hiver 320–321.

²⁰ *Bustes*: O* = buste nu lauré à droite – A* = buste lauré à droite, avec cuirasse et *paludamentum*, vu de trois quarts en avant – A*₂ = buste lauré à droite avec cuirasse et *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière – C*₆ = buste à droite avec cuirasse et casque – F*₁₇ = buste lauré, cuirassé à gauche, tenant une tête de cheval par la bride. *Origine*: CMP = Cabinet des Médailles de Paris, BM = British Museum, Ber = Cabinet des Médailles de Berlin, Mi = Cabinet des Médailles de Milan, O = Ashmolean Museum, Oxford, W = Cabinet des Médailles de Vienne, CP = collection privée.

Bustes courants

2 D/ CONSTAN TINVS AVG – O* – Ber, CMP, O. CMP, n° 14507: 3,46 g ↓ (fig. 2)	R/ CONSTANTINI AVG VOTIS XX	RIC 96 3 expl.
3 D/ CONSTAN TINVS AVG – A* – W, n° 26553: 2,98 g ↓ (fig. 3)	R/ CONSTANTINI AVG VOTIS XX	RIC 97 1 expl.
4 D/ D N CRISPO NOB CAES – O* – ²¹ CMP, Chaurand. Coll. L. Chaurand: 3,38 g ↓ (fig. 4) ²²	R/ CONSTANTINI AVG VOTIS XX	RIC – 2 expl.
5 D/ D N CONSTANTINO IVN N C – A* ₂ – CMP, n° 15348: 3,13 g ↑ (fig. 5)	R/ CAESARVM NOSTRORVM VOTIS V	RIC – 1 expl.

Emission $\frac{\quad}{\cdot P \cdot L \cdot}$ (321)

Bustes avec attributs

6 D/ CONSTA N TINVS AVC – C* ₆ – CMP, CP. CP: 3,33 g ↑ (fig. 6)	R/ CONSTANTINI AVG VOTIS XX	RIC 92 2 expl.
--	--------------------------------	-------------------

Bustes courants

7 D/ CONSTAN TINVS AVG – O* – CMP, Mi, O, W. CMP, n° Z 2719: 2,53 g ↓ (fig. 7)	R/ CONSTANTINI AVG VOTIS XX	RIC 91 6 expl.
8 D/ CONSTAN TINVS AVG – O* – Coll. G. Gautier: 3,61 g (fig. 8)	R/ LICINI AVG VOTIS XX	RIC 94 1 expl.
9 D/ D N CRISPO NOB CAES – O* – CMP, BM, O. CMP, n° Y 23593: 4,56 g ↗ (fig. 9)	R/ CAESARVM NOSTRORVM VOTIS V	RIC 95 4 expl.
10 D/ D N CRISPO NOB CAES – O* – W (Voetter), n° 67989: 2,94 g ↗ (fig. 10)	R/ CONSTANTINI AVG VOTIS XX	RIC 93 1 expl.
11 D/ D N CONSTANTINO IVN N C – O* – Trésor de Saint-Colombier-en-Sarzeau, n° 1356: 2,93 g (fig. 11)	R/ CAESARVM NOSTRORVM VOTIS V	RIC – 1 expl.

²¹ RIC VII, n° 98, décrit avec ce droit un revers CAESARVM NOSTRORVM VOTIS V, d'après un *nummus* du Cabinet des médailles de Vienne. Nous n'y avons pas retrouvé cet exemplaire. RIC VII, n° 99 décrit la même titulature associée à un buste cuirassé à droite et le revers CAESARVM NOSTRORVM VOTIS V, d'après un *nummus* de la collection P. Gerin. Nous n'avons pas retrouvé cette pièce au Castello Sforzesco de Milan.

²² L. Chaurand, Sur un follis inédit de Crispus frappé à Lyon en 317 ou 320, dans BSNF, 32^e année, n° 3, 1977, p 178 et 179.

Emissions PL et .P.L. d'après les exemplaires connus

Emissions	Titulatures	Revers et bustes						Total	
		CONSTANTINI AVG VOTIS XX			LICINI AVG VOTIS XX	CAESARVM NOSTRORVM VOTIS V			
		O*	A*	C* ₆	O*	O*	A* ₂		F* ₁₇
	CONSTANTINVS AVG	3	1					4	
	D N IVL CRISPO N C						2	2	
PL	D N CRISPO NOB CAES	2						2	
	D N CONSTANTINO IVN N C					1		1	
	CONSTANTINVS AVG	6		2	1			9	
	D N CRISPO NOB CAES	1					4	5	
.P.L.	D N CONSTANTINO IVN N C						1	1	



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13

